

MAGAZINE
DES ADHÉRENTS
MGEN DE LA SAVOIE

mgen[★]

73

SEPTEMBRE 2018 / N° 42

VOTRE "MUTUELLE"
EST-ELLE
VRAIMENT
UNE MUTUELLE?

Vérifiez sur unevraiemutuelle.fr

P.4

GRUPE
vyv

3 **DIS, C'EST QUOI ?**
Les Rencontres
Mutuelles

7 **INFOS PRATIQUES**
Ma situation change...
J'en informe ma section

8 **PRÉVENTION**
Agenda fin
d'année 2018



Les présidents MGEN Rhône-Alpes, de gauche à droite :
 • Yves Garnier (Loire) • Jean-Christophe Baudin (Administrateur national chargé de la région Rhône-Alpes) • Jean-Marie Bouget (Isère) • Jean-Claude Peron (Ain) • Frédéric Vergès (Drôme) • Christiane Szczepanik (Rhône) • Daniel Reynier (Savoie) • Alain Bats (Haute-Savoie)

Redynamiser nos valeurs mutualistes dans un monde en mouvement accéléré.

Comme toute organisation humaine, notre mutuelle suit un cycle temporel.

En 1947, autour des valeurs de **solidarité** s'est créée une **communauté** au sein du corps enseignant.

Cette société de personnes s'agrandissant, elle a défini un **programme** afin que chaque mutualiste, où qu'il soit, bénéficie des mêmes droits et des mêmes prestations.

Soixante-dix ans plus tard, le choix était :

- Soit de s'enfermer dans une routine **administrative** en s'éloignant de la réalité du monde,
- Soit de redynamiser ses valeurs d'origine pour recommencer un cycle au plus près des adhérents.

C'est ce second choix qu'a fait MGEN.

Alors que le monde s'accélère autour d'elle, notre mutuelle défend ses valeurs et s'organise pour les faire vivre ! Dans une société où l'**accélérité**¹ nous donne le vertige, MGEN va de l'avant, en étant volontaire et force de proposition.

Toutefois, cette volonté d'être un acteur majeur, présent et reconnu, peut donner le tournis aux adhérents que nous sommes. D'une société de personnes, axée sur la santé et la prévoyance, MGEN agrandit son champ de recrutement, ses missions et envisage aujourd'hui ces dernières dans un parcours global de santé de ses adhérents.

De quoi dérouter !

L'Assemblée Générale 2018 en a été le fidèle écho. Les interventions de vos représentants ont fait remonter vos questionnements et vos interrogations². Le bureau national et les administrateurs vont en tenir compte dans la mise en œuvre du projet stratégique MGEN !

Le *Valeurs mutualistes* de septembre nous donnera toutes les précisions sur les améliorations apportées aux prestations et sur l'évolution correspondante des cotisations.

MGEN se tourne résolument vers demain sans trahir ses valeurs d'origine.

Mutuellement vôtres,

Les présidents MGEN de Rhône-Alpes

1) Voir *Valeurs mutualistes* de juin 2018, page 16.

2) Voir les témoignages d'élus Rhône-Alpes, page 6.

Editorial.....2

Dis, c'est quoi?3

- Les Rencontres Mutuelles

Pages régionales.....4-6

- Votre mutuelle est-elle une vraie mutuelle ?
- Assemblée générale 2018
- Environnement et Territoires

Infos pratiques.....7

- Ma situation change, j'en informe ma section

Prévention.....8

- Agenda fin d'année 2018



BULLETIN MGEN SAVOIE



MGEN Savoie



116, avenue du Grand Ariétaz
 73079 Chambéry Cédex 9

Tél. : **3676** • Fax : 04 79 62 19 39

Internet et courriel : www.mgen.fr

Ont participé à la rédaction de ce bulletin :

l'équipe de direction et les membres de la commission communication

Directeur de la Publication : le Président

Routage : atelier protégé LMDES

Conception/Impression : Kalistene Conseil

Imprimé sur papier Eco certifié PEFC 100 % - ISSN en cours



Il fallait être là !

Vous étiez cordialement invité(e), via notre dernier bulletin et par mail, à participer à notre assemblée départementale bisannuelle qui s'est tenue le 23 mai à Chambéry.

Au-delà de la désignation des représentants départementaux pour les assemblées générales nationales 2018 et 2019, ce temps de notre vie démocratique est l'occasion d'échanger avec vous autour de sujets de société dans lesquels s'implique MGEN et autour des activités locales et nationales de notre mutuelle.

Frédéric OROBON, professeur de philosophie à l'ESPE de Bourgogne, a traité le thème « Les réticences vis-à-vis de la vaccination comme révélateur des ambiguïtés de l'éducation à la santé ». Il a développé, en particulier, la charge de l'éducation à la santé, la distinction avec la

promotion de la santé, le rôle des médecins, la remise en question de l'obligation vaccinale et l'impact du lobbying des laboratoires pharmaceutiques.

Nous avons pu ensuite, répondre à vos préoccupations. Voici un extrait des questions posées :

- Comment les mutuelles influent-elles sur les négociations dans le cadre du reste à charge 0 afin que cela ne finisse pas par une augmentation des cotisations ?
- Le vieillissement de la population et la perte d'autonomie nécessitent plus de places en EHPAD ; MGEN gère peu d'établissements. Quelles sont les interventions MGEN sur le nombre de places, le coût et l'accompagnement de l'adhérent ?



- La LMDE a posé un certain nombre de difficultés par le passé ; la Sécurité sociale étudiante disparaît : que fait MGEN pour cette population ?
- MGEN conserve un taux de redistribution des cotisations « généreux » : Est-ce que cela peut perdurer ?

Une adhérente nous a écrit : « J'ai été très contente de vous revoir à l'assemblée départementale dont j'ai beaucoup apprécié l'organisation, la conférence et les retrouvailles ! »

Dis, c'est quoi les Rencontres Mutuelles ?

Depuis 2012, nos assemblées de section de vote servant à désigner les représentants départementaux à l'assemblée générale sont bisannuelles. La dernière en Savoie a eu lieu le 23 mai dernier (voir article p. 2). Aussi, la prochaine aura lieu en 2020. Pour autant, nos statuts prévoient que les membres participants sont conviés chaque année aux Rencontres mutuelles, cadre de débats et d'échanges, préparatoires à l'assemblée générale nationale qui se déroule tous les ans durant la première quinzaine de juillet.

Les rencontres mutuelles se veulent donc un moment de partage avec vous, adhérents. Le contenu des échanges s'inscrit dans une dynamique démocratique avec une perspective d'enrichissement, grâce au recueil de votre point de vue. Celui-ci nourrit la réflexion des élus pour imaginer et concevoir le futur de la mutuelle et pour vous représenter lors des assemblées générales (voir p. 5).

Cette démarche est d'autant plus nécessaire que notre contexte se transforme rapidement. En témoignent les annonces ces derniers mois de négociations sur le « reste à charge 0 ». Le Président de la République E. Macron et la Ministre de la Santé A. Buzyn ont développé durant le Congrès de la Mutualité Française les contours de ce qu'il faut maintenant appeler le « 100 % santé ».

Les prochaines rencontres mutuelles que nous organisons en Savoie selon le calendrier et les modalités précisées ci-dessous traiteront notamment des impacts de la mise en place du « 100 % santé » et vous permettront d'exprimer les questions qui vous préoccupent.

RENCONTRES MUTUELLES 2018

	Rendez-vous individuels	Réunion des correspondants	Rencontres mutuelles avec les adhérents
17 octobre St Genix sur Guiers	9h à 12h Collège La Forêt	14h à 16h	16h30 à 18h30 Hôtel de ville
14 novembre Bourg Saint Maurice	9h à 12h Cité scolaire	14h à 16h	16h30 à 18h30
28 novembre Albertville	9h à 12h Lycée Grand Arc	14h à 16h	16h30 à 18h30
5 décembre St Michel de Maurienne	9h à 12h Lycée de la montagne	14h à 16h	16h30 à 18h30

Vous recevrez plus de précisions par courriel fin septembre. Soyez attentif à votre boîte mail.

Nous comptons sur votre présence !

NOUS VENONS
À VOTRE
RENCONTRE

Pour connaître les autres dates de visites d'établissements et d'accueils décentralisés accessibles sur rendez-vous, consultez le calendrier à partir du mail que vous recevrez prochainement ou sur la page départementale Savoie du site mgen.fr

Réseau PAS et Espace d'Accueil et d'Ecoute

Le réseau Prévention Aide et Suivi est issu d'un accord-cadre avec le Ministère de l'Education Nationale.

Ce dispositif est ouvert à tous les agents. Il se compose d'une part de l'Espace d'Accueil et d'Ecoute qui permet aux agents de rencontrer un psychologue individuellement ou de bénéficier d'un entretien téléphonique et d'autre part d'actions collectives organisées en cohérence avec les orientations fixées académiquement.



VOUS RENCONTREZ
DES DIFFICULTÉS
DANS VOTRE VIE
PROFESSIONNELLE
OU PERSONNELLE

**ÉCHANGEZ
AVEC UN(E)
PSYCHOLOGUE**

en face-à-face
à l'Espace d'Accueil
et d'Ecoute

par téléphone
du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h30

0 805 500 005 Service & appel gratuits



VOTRE "MUTUELLE" EST-ELLE VRAIMENT UNE MUTUELLE?

Vérifiez sur unevraiemutuelle.fr

C'est la question que pose la Mutualité Française au travers d'une campagne de communication lancée en juin. Le mot « mutuelle » est souvent employé à tort comme synonyme de complémentaire santé, c'est pourquoi la Mutualité Française a décidé d'informer nos concitoyens sur la nature de leur complémentaire santé et de rappeler les valeurs et les pratiques d'une vraie mutuelle.

UNE VRAIE MUTUELLE N'EXCLUT PERSONNE EN MATIÈRE DE SANTÉ

Les mutuelles ne sélectionnent pas leurs adhérents ; pas de questionnaire de santé, pas d'exclusion. Il est possible d'être couvert par une mutuelle quels que soient son âge, son état de santé et son niveau de revenus.

UNE VRAIE MUTUELLE INVESTIT 100 % DE SES BÉNÉFICES AU SERVICE DE TOUS

Les mutuelles sont des organismes à but non lucratif. Elles n'ont pas d'actionnaires et ne versent donc pas de dividendes : les excédents sont consacrés soit à améliorer les prestations, soit à investir pour le bien commun (modernisation des outils, création de services de soins et d'accompagnement, etc.).

En 2017, la MGEN a redistribué 92,2 % des cotisations hors taxe sous forme de prestations ; elle a accusé un déficit de 18 M€ (mais avait réalisé un excédent de 12 M€ en 2016).

UNE VRAIE MUTUELLE S'ENGAGE DANS L'ACCÈS AUX SOINS POUR TOUS

Les mutuelles sont les plus fervents promoteurs du tiers payant généralisé. Ce sont d'ailleurs elles qui ont inventé le tiers payant dans les années 50 avec les pharmacies.

Les mutuelles négocient avec les professionnels de santé à tarifs libres comme les chirurgiens-dentistes et les opticiens pour maîtriser les tarifs, donc limiter les restes à charge et les cotisations.

Pionnière dans ce domaine, la MGEN a développé depuis près de 30 ans une politique de conventionnement avec les professionnels de santé, d'abord en hospitalisation puis en dentaire, en optique et plus récemment en audioprothèse.

UNE VRAIE MUTUELLE VOUS DONNE LE POUVOIR DE PARTICIPER À SES DÉCISIONS

Les conseils d'administration des mutuelles sont composés d'adhérents élus en assemblée générale. Les décisions sont prises lors de l'assemblée générale selon le principe « une personne, une voix ».

Tous les 2 ans, les adhérents de la MGEN sont appelés à élire leurs représentants au comité de section. Cette instance départementale n'est pas requise par le code de la Mutualité mais a été voulue par notre mutuelle pour renforcer la participation de tous les adhérents à la gouvernance. De plus, nos assemblées départementales et rencontres mutuelles permettent à chaque adhérent de débattre avec les responsables locaux et nationaux de la MGEN.

UNE VRAIE MUTUELLE PREND SOIN DE VOUS À CHAQUE MOMENT DE VOTRE VIE

Le mutualisme prend en charge la santé dans sa globalité : soins mais aussi aide à domicile, action sociale pour les accidents de la vie.

Au-delà des prestations complémentaires santé proprement dites, la MGEN offre une couverture globale pour les coups durs : perte d'autonomie, perte de salaire, décès, comme pour les moments heureux (naissance, acquisition d'un logement).

Dégagé de toute notion de profit, le mutualisme permet de bâtir une société plus juste, plus égalitaire, où le bien-être des uns est indissociable de celui des autres.

L'herbe est-elle plus verte chez nos voisins?

En France, votre mutuelle ne vous fait pas remplir de questionnaire de santé à l'adhésion, vous ne risquez pas de malus si vous êtes en mauvaise santé, ni de radiation si vous « coûte cher ». Aucune maladie n'est exclue de votre couverture. Nous trouvons ça normal, qu'en pensent nos voisins ?

En Italie, la mutuelle Insieme Salute exclut notamment les maladies préexistantes ou les traitements en cours à la date d'adhésion, les maladies mentales, les conséquences d'accidents ou d'addictions (formule *Tutto compreso*, article 16).

Au Royaume Uni, Bupa exclut entre autres le Sida, les maladies chroniques, les maladies mentales, les maladies préexistantes à l'adhésion (*Select membership guide*, p. 34).



Ce ne sont que 2 exemples mais ils illustrent la norme en Europe et dans le monde. La France est une exception : l'ancienneté et la vitalité du mouvement mutualiste ont imprimé une forte orientation solidaire à notre législation. Un modèle à défendre et promouvoir au-delà de nos frontières !

Assemblée générale MGEN 2018

La région Rhône-Alpes était très présente à l'AG, dans le public mais aussi en tribune. Certains y participaient pour la première fois. Qu'en ont-ils retiré ?



C'est ma première AG et je suis impressionnée par le dispositif qui est déployé. C'est un vrai moment d'échanges démocratiques avec, bien sûr, le compte rendu des activités, mais aussi un vrai espace de parole pour les adhérents et les délégations départementales.

Valérie de l'Ain

J'ai été élu au comité de section cette année, c'est ma première AG. Je trouve très intéressant, notamment les interventions des différents participants qui prennent la parole pour interpellier sur un sujet ou un autre. Je découvre tout cela, c'est nouveau pour moi.

Simon de la Drôme



Bien qu'élu depuis 6 ou 7 ans, j'ai appris beaucoup de choses et j'ai encore beaucoup de choses à apprendre.

Bernard de la Drôme



J'ai trouvé que cette première Assemblée générale pour moi était intéressante et instructive. J'ai découvert des fonctionnements, ai rencontré des gens d'un peu partout ; j'en retire un sentiment de satisfaction.

Corine de l'Ain



J'assiste à ma première AG : un espace de rencontres, de convivialité et d'échanges. Un lieu magique !

Svetlana de l'Isère

Interventions en tribune, de haut en bas : Alain Bats (Hte-Savoie), Stéphane Marchand-Maillet (Rhône), Grégory Corps (Isère).
Quelques délégués de la région, de haut en bas et de g. à dr. : Rhône, Isère, Loire, Savoie, Ardèche, Haute-Savoie

Environnement et Territoires : Nouveaux élus, nouveaux regards



Cette année a eu lieu la première élection aux comités de section après la fusion de la MGEN et de la Mget en 2016. La MGEN a ainsi accueilli de nouveaux militants issus de la sphère Environnement et Territoires. Pour notre mutuelle, il s'agit d'une richesse : c'est l'occasion d'élargir notre vision et nos réflexions au-delà de notre champ « historique » de l'Education nationale. Dominique Venet, nouvel élu de l'Ain, nous apporte son témoignage.



Dominique, peux-tu résumer ton parcours et ce qui t'a poussé à nous rejoindre ?

Dominique Venet – Je suis retraité depuis une année, après avoir travaillé au sein du Ministère de l'Équipement et d'une collectivité territoriale dans le domaine routier. Je suis

très heureux d'être nouveau membre du comité de section de la MGEN de l'Ain. C'est avec conviction que je défendrai les valeurs mutualistes et de solidarité qui sont au cœur des principes de la MGEN. En effet, dans cette société aliénante, marquée par la promotion de l'individualisme et du repli sur soi, la MGEN peut être le lieu où l'on peut aborder la question du vivre ensemble et de la fraternité et par là même s'interroger sur la façon dont on pourrait faire en sorte que la société ait les moyens d'être plus partageuse et solidaire : toutes ces valeurs tournées vers l'autrui sont à partager et à défendre.

As-tu un domaine de prédilection dans lequel tu penses que la MGEN devrait s'investir ?

Dominique Venet – Je suis très sensible et impliqué dans tout ce qui touche

aux problématiques environnementales et plus particulièrement celles liées aux effets néfastes sur la santé de l'ambrosie en Auvergne-Rhône-Alpes. 15 % de la population des zones impactées est concernée.

Trop peu connue du grand public, cette problématique présente des enjeux très forts en matière de santé publique et je souhaiterais apporter ma pierre à l'édifice en proposant des actions d'information aux adhérents.

Peux-tu nous dire quelques mots sur ce problème ?

Dominique Venet – L'ambrosie (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est une plante envahissante et opportuniste qui est apparue pour la première fois en France à la fin du XIX^e siècle. Depuis environ 20 ans, elle est en pleine expansion et colonise une grande partie de la France. Elle provient d'Amérique du Nord et l'Homme est le vecteur principal de son introduction et de son expansion. Elle pousse préférentiellement dans les cultures de printemps et plus particulièrement le tournesol, les terrains abandonnés, les friches, le long des routes, des voies ferrées, des vergers, des chantiers en cours, le long des cours d'eau...

Elle est à l'origine de très nombreuses pathologies liées à la dissémination de son pollen, à partir de fin juillet début août jusqu'en septembre, avec généralement un pic vers la mi-août.

Ce pollen extrêmement allergisant provoque rhinites, urticaires, toux, eczéma, conjonctivites, asthme, trachéites, etc. Il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent, sachant que chaque plante peut diffuser jusqu'à 40 millions de grains de pollen.



Ces symptômes peuvent s'avérer très handicapants mais aussi très coûteux en termes de soins. Il faut savoir que le coût pour l'assurance maladie se monte annuellement à environ 15 millions d'euros en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Effectivement, tes préoccupations rejoignent complètement celles de la MGEN.

Dominique Venet – Oui, et l'information des adhérents est capitale car la lutte contre l'ambrosie est l'affaire de tous.

Il s'agit de gérer et d'entretenir tous les espaces, agricoles ou non, où elle peut se développer, et de détruire les spécimens en évitant leur dissémination et leur reproduction.

En cas de présence d'ambrosie il convient d'alerter le maire de la commune concernée. Encore faut-il la connaître pour pouvoir la reconnaître, d'où l'importance de mener des actions d'information.

Propos recueillis par Sylvie Didier, MGEN de l'Ain

Plus d'infos...

• <http://solidarites-sante.gouv.fr>
taper ambrosie.info dans le champ recherche

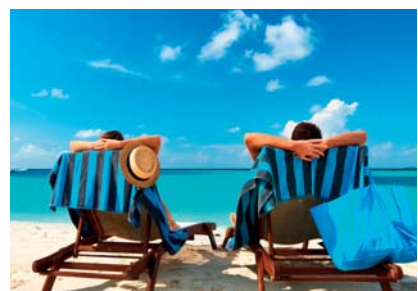
Ma situation change... J'en informe ma section

Via mon espace
personnel
sur mgen.fr

Par courrier
MGEN
116, av. du Grand
Ariétaz
73079 CHAMBERY
Cedex 9

En prenant
rendez-vous au
centre de services
de Chambéry par
le biais du 36 76

En me présentant
à l'accueil tout public
du centre de services
de Chambéry
de 10h à 12h
et de 13h30 à 16h30



JE SUIS MUTÉ DANS UN AUTRE DÉPARTEMENT

J'actualise mon dossier et je m'informe des services inclus dans le pack services dont je peux bénéficier. Si j'ai moins de 36 ans et sous certaines conditions, je sollicite un PIMC (prêt à taux 0 % sans frais de dossier, pour couvrir les dépenses occasionnées ; les intérêts et le coût de l'assurance sont pris en charge par MGEN).

JE CHANGE D'ADRESSE OU DE COORDONNÉES BANCAIRES

Je modifie ces données en utilisant un des moyens de contact à ma convenance.

JE DEVIENS RETRAITÉ

J'en informe ma section, je fais parvenir mon titre de pension et/ou ma notification de retraite et les justificatifs de retraite complémentaire. Je peux aussi m'inscrire au Club Santé Seniors MGEN (voir p 8).

MA FAMILLE S'AGRANDIT

J'en informe ma section. Je fais bénéficier mon enfant de ma protection sociale, je perçois l'allocation naissance et je m'informe des services dont je peux bénéficier (service à domicile, PIMC, ...).



MON CONTRAT DE TRAVAIL SE TERMINE

J'en informe ma section pour adapter ma protection.

J'ACHÈTE UN BIEN IMMOBILIER JE FAIS CONSTRUIRE MA MAISON, J'ENTREPRENDS DES TRAVAUX

Je fais appel à l'assurance emprunteur MGEN et éventuellement à la caution. J'utilise les services Habitat MGEN.

J'ENTREPRENDS DES TRAVAUX DANS MON LOGEMENT

J'utilise les Services Habitat MGEN et sollicite l'assurance emprunteur pour le prêt de mes travaux.



MON ADO DEVIENT ÉTUDIANT

Pour le régime obligatoire d'assurance maladie, si mon ado remplit les conditions de la protection universelle maladie, c'est-à-dire s'il a une résidence stable et régulière en France, il n'a pas de cotisation Sécurité sociale à acquitter et s'il est déjà affilié à la Sécurité sociale par mon biais, il n'a aucune démarche à effectuer ; il reste rattaché à mon régime. Dans le cas contraire, il faut demander son rattachement à la caisse primaire d'assurance maladie de son lieu de résidence. Dans ce cas, je fais parvenir une attestation Vitale de mon ado à la section (selon la caisse gestionnaire, une transmission automatique des remboursements Sécurité sociale sera possible vers MGEN). Dans tous les cas, MGEN continue de le protéger en régime complémentaire grâce à ÔJI.



MON ADO PART ÉTUDIER À L'ÉTRANGER

Dans un pays de l'UE, de l'EEE ou en Suisse : depuis le 01/01/2016, sa situation d'étudiant est prévue par les règlements européens. Les étudiants sont considérés comme séjournant temporairement dans l'Etat membre où ils étudient ; la prise en charge des soins se fait dans le pays du séjour.

Hors UE, EEE ou Suisse : je prends les renseignements avant le départ auprès de la caisse de Sécurité Sociale gérant mon ado.

Je n'oublie pas de solliciter le pack services inclus dans ma cotisation en appelant le 09 72 72 27 28 : informations, conseils juridiques, services à domicile en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation, services en cas de mutation professionnelle...

Pour en savoir plus, je consulte le site « mgen.fr ».

Agenda fin d'année 2018

VENDREDI 5 OCTOBRE

Conférence Gestion du stress MFP/CARSAT

La Mutualité Fonction Publique propose en partenariat avec la CARSAT Rhône-Alpes une conférence sur la gestion du stress suivie d'une séance de yoga du rire animée par une sophrologue le 5 octobre de 14h à 17h à la grande salle Mérande, 6 avenue du docteur Desfrancois, Quartier Laurier à Chambéry.

Cette conférence vous est ouverte sur inscription par mail : preventionRA@mfp.fr


MARDI 16 OCTOBRE

Bien vieillir ensemble



Le 16 octobre à Aix-les-Bains se tiendra la 3^{ème} édition du colloque « Bien vieillir ensemble ».

Les objectifs de ce colloque sont de promouvoir la préservation du capital santé afin de repousser toujours plus loin les limites de la perte d'autonomie.

MGEN partage cette ambition et la met en œuvre à travers ses offres et services mais aussi par ses actions de prévention.

Rejoignez-nous sur notre stand !

6-9-10 OCTOBRE

A la mer à vélo



MGEN accompagne depuis plusieurs années l'association 4S. Cette année, les femmes atteintes par un cancer pédaleront sur le territoire savoyard, « 5 jours 5 lacs ! ». MGEN sera présente au départ le 6 octobre et à l'arrivée le 10 octobre ainsi que sur l'étape Chanaz-Dullin le 9 octobre.

L'implication MGEN en rapport avec le cancer ne date pas d'hier. Depuis 1990, MGEN collabore avec l'INSERM, la Ligue nationale contre le cancer et l'Institut Gustave-Roussy en faveur de la recherche.

De plus, MGEN a développé dans sa couverture des solutions d'accompagnement spécifiques à destination de ses adhérents touchés par le cancer, notamment la Perte Temporaire d'Autonomie pour les actifs. Si vous êtes malheureusement concerné(e), n'hésitez pas à vous renseigner.

VENDREDI 28 SEPTEMBRE

Portes ouvertes Club Santé Seniors

Le Club Santé Seniors est ouvert à tous les retraités adhérents MGEN. Trois antennes sont à votre disposition : Chambéry, Maurienne, Transpalaine.

Si vous voulez en savoir plus :

**Après-midi Portes ouvertes
à l'antenne de Chambéry
Vendredi 28 septembre 2018
de 15h à 17h30
au 103 rue Mouxy de Loche
73000 Chambéry**

Présentation des nombreuses activités proposées :

jeux de société, activités manuelles et artistiques (de l'aquarelle au scrap), ateliers : lecture, mémoire, conversations anglaise et italienne, conférences, randonnées montagne (4 groupes de niveau) et action sociale.

Pour en savoir plus...

<http://cren.mgen73.org>

